

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 07 AVRIL 2022**

- Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membres du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social  
Audrey Monsieur, directeur général
- Absents :
- Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 2022

**A. CENTRE DE SERVICES LOCAL ET SERVICES A DOMICILE**

2. Centre de services local et services à domicile - Connaissance - plan d'action "jours chauds"

le bureau permanent a pris connaissance du plan d'action "jours chauds"

**B. LOCATION D'APPARTEMENTS**

3. Appartements locatifs - Modification du bail d'un an et dérogation temporaire aux règles d'attribution en ce qui concerne le flux de réfugiés Ukraine

Approbation de l'adaptation du contrat de location pour 1 an et dérogation temporaire aux règles d'attribution.

**C. SERVICE SOCIAL**

4. Service social – Formation de base en néerlandais - offre Open Context vzw

Le bureau permanent décide d'organiser un cours de néerlandais de base en collaboration avec Open Context vzw

**D. POLITIQUE ET ORGANISATION**

5. Politique et organisation - Nommer le campus de l'action sociale,

Le bureau permanent approuve la procédure pour le nouveau nom du campus de l'action sociale.

6. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
7. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
8. Service social – Autre aide
9. Service social – Droit à l'intégration sociale
10. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
11. Service social – Initiative locale d'accueil
12. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
13. Service social – Emploi article 60§7
14. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
15. Service social – Agence immobilière sociale
16. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

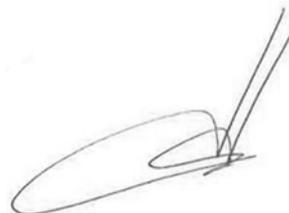
Le directeur général

Audrey Monsieur



Le président du CPAS

Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 08/04/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.